

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2020

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 2 décembre 2020, à 20 h 00, par voie de visioconférence.

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absente :

Mme Majorie Asselin, conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Martin Lacasse, maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence: M. Jean-François Comeau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Gagnon, directeur des Travaux publics et des ressources techniques et M. Christian Proulx, rédacteur en chef du journal Au fil de La Boyer.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte.

201201

ACCEPTATION DE LA PROCÉDURE À HUIT CLOS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer directement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour également protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés

à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté unanimement

201202 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2020 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

201203 DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 405 398.21 \$ et celui des revenus de 133 581.12 \$ pour le mois d'octobre 2020 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	60 313.29 \$
Sécurité publique :	156 186.68 \$
Transport :	80 825.09 \$
Hygiène du milieu :	55 398.81 \$
Santé et bien-être :	3 839.00 \$
Aménagement et urbanisme :	6 964.59 \$
Loisirs et culture :	41 330.75 \$
Frais de financement :	0.00 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

201205 BUDGET 2021 : DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2020 qui aura pour but d'approuver les prévisions budgétaires 2021.

201206	DONS ET AUTRES AVANTAGES 2020 <u>DÉPÔT</u> Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'extrait du registre contenant les déclarations des élu(e)s assujetti(e)s à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
AVIS DE MOTION	Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, que le Règlement 21-337 portant le titre de « Règlement de taxation et de tarification municipale » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption. Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises. Lynda Carrier, conseillère
AVIS DE MOTION	Je, Alexandre Morin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le Règlement 21-338 portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 94-025 « Règlement de tarification pour les services d'aqueduc et d'égout et à toutes autres matières connexes à l'administration des réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption. Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises. Alexandre Morin, conseiller
201209	PROJET DE « RÈGLEMENT 21-337 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT DE TAXATION ET DE TARIFICATION MUNICIPALE » <u>DÉPÔT</u> Je, Lynda Carrier, conseillère, dépose un projet de règlement qui a pour objet de fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2021. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de janvier 2021. Lynda Carrier, conseillère
201210	PROJET DE « RÈGLEMENT 21-338 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-025 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET À TOUTES AUTRES MATIÈRES CONNEXES À L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT » <u>DÉPÔT</u> Je, Alexandre Morin, dépose un projet de règlement qui a pour objet de fixer la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout, incluant celle pour les usagers spéciaux, pour l'année 2021. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de janvier 2021. Alexandre Morin, conseiller

RÈGLEMENT 20-336 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 14-264 « RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS » »
ADOPTION

RÈGLEMENT 20-336

Règlement modifiant le
règlement n° 14-264 «
Règlement sur la sécurité
publique et la protection des
personnes et des propriétés
»

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

Article 1

Le présent règlement porte le titre de: Règlement modifiant le « Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » et porte le numéro 20-336.

ARTICLE 2

La définition de « chien dangereux » de l'article 1.2.4. est abrogé.

ARTICLE 3

L'article 1.4.3 DROITS DE VISITE ET D'INSPECTION est remplacé par le texte suivant :

« Tout officier autorisé, tout agent de la paix, tout contrôleur ou toute personne avec qui la Municipalité a conclu une entente l'autorisant à appliquer certaines dispositions du présent règlement, est autorisé à visiter et à observer, entre sept (7) et vingt (20) heures, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur du bâtiment, maison, ou édifice quelconque, pour constater si les dispositions du présent règlement y sont exécutées et respectées, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés pour l'exécution de ce règlement.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit laisser pénétrer sur les lieux la personne visée au premier alinéa qui doit sur demande établir son identité. »

ARTICLE 4

L'annexe F est modifié par celle en annexe du présent règlement.

ARTICLE 5

L'annexe L est modifié par celle en annexe du présent règlement

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté unanimement

201212 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE
RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA DE SAINT-CHARLES
DÉCOMPTE PROGRESSIF #06

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 6 à Lévesque Construction Inc. tel que recommandé par FNX-INNOV Inc., au montant de 382 761,05 \$.

Adopté unanimement

201213 REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN AU PARC DION
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour remplacer le mobilier urbain au Parc Dion ;

CONSIDÉRANT que cette action avait été identifié comme étant prioritaire lors de la consultation publique sur le réaménagement du Parc Dion ;

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice du service des Loisirs a procédé à l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat de remplacement du mobilier urbain du Parc Dion à Jambette Inc. pour un montant de 22 523,81\$, avec taxes.
2. Le conseil octroie le contrat d'achat d'une table de ping-pong extérieure à Jansen Industrie Inc. pour un montant de 7 006,58\$, avec taxes.

Adopté unanimement

201214 CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES DU PÉRIMÈTRE
URBAIN AU LED
OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le contrat pour l'achat des luminaires en vue de la conversion des lampadaires de rues du périmètre urbain au LED à Lumen Inc. pour un montant de 11 798.00\$, taxes en sus.

Adopté unanimement

201215

PROJET NO RIRL-2017-697 DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL/VOLET REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
CONFIRMATION DE FIN DU PROJET

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le 5 juillet 2017, le ministère des Transports a signé avec la municipalité un protocole d'entente pour la réfection du ponceau de l'avenue Royale ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière potentielle peut atteindre un maximum de 90% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance sa part à partir d'un règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT que Michel Gamache & Frères Inc. a effectué les travaux conformément au devis en vigueur, tel qu'indiqué au certificat de conformité signée par M. Loïc Lévesque, ingénieur chez Génie + Inc.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité confirme au ministère des Transports la fin du projet ;
2. La Municipalité confirme que le coût total des travaux est de 428 980,78\$, incluant les taxes applicables.
3. Le conseil donne le mandat à la direction générale de déposer tous les livrables requis pour acquitter des exigences de la reddition de comptes du ministère des Transports.

Adopté unanimement

201216

PROJET NO RIRL-2017-697S DU PROGRAMME RÉHABILITATION
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/VOLET REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
CONFIRMATION DE FIN DU PROJET

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le 15 juillet 2020, le ministère des Transports a signé avec la municipalité un protocole d'entente pour la réalisation de travaux de scellement de fissures ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière potentielle peut atteindre un maximum de 90% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance sa part à partir de son fonds général ;

CONSIDÉRANT que Scellements J.F. Inc. a effectué les travaux conformément aux normes en vigueur.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La Municipalité confirme au ministère des Transports la fin du projet.
2. La Municipalité confirme que le coût total des travaux est de 11 281,93\$, incluant les taxes applicables.
3. Le conseil donne le mandat à la direction générale de déposer tous les livrables requis pour acquitter des exigences de la reddition de comptes du ministère des Transports.

Adopté unanimement

201217

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN
DES ROUTES LOCALES
REDDITION DE COMPTES

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 78 150\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté unanimement

201218

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
REDDITION DE COMPTES

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil approuve les dépenses d'un montant de 10 156,44\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec.

Adopté unanimement

201219

POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉ(E)S
ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2021 – 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en 2012 une politique familiale et Municipalité amie des aînés incluant un plan d'action venant à échéance en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a mis en place un programme de soutien aux politiques familiales municipales et que le ministère de la Santé et des Services sociaux a, lui aussi, élaboré un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un appui financier du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille pour la mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés et qu'elle a entrepris en 2018 la démarche collective de mise à jour en collaboration avec la MRC de Bellechasse et 14 autres municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable a effectué toutes les étapes nécessaires à la démarche et qu'il propose une mise à jour de certaines sections du document-cadre de la politique ainsi qu'un nouveau plan d'action quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié la proposition de mise à jour du document-cadre et du projet de plan d'action et qu'il est en accord avec ce dernier.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Que la municipalité adopte la mise à jour du document-cadre de la politique familiale et Municipalité amie des aînés.
2. Que la municipalité adopte le plan d'action 2021-2024 de la politique familiale et Municipalité amie des aînés.

Adopté unanimement

201220

CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILLES ET
AÎNÉ(E)S
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la mise à jour de sa Politique Familles et Aîné(e)s et a adopté le plan d'action 2021-2024 qui lui est associé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite créer et mettre sur pied un comité de suivi du plan d'action, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura notamment comme mandat de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action, et ce pendant les quatre années de mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Que la municipalité procède à la création et la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action 2021-2024 de la Politique Familles et Aîné(e)s composé des membres suivants :

- Lynda Carrier, élue responsable des questions familles
- Majorie Asselin, conseillère municipale
- Réjeanne Labrie, représentante aînée
- Mélanie Lamontagne, citoyenne
- Sara Trépanier, coordonnatrice du service des Loisirs
- Claudia Prévost, citoyenne

Adopté unanimement

201221

ASSURANCES GÉNÉRALES
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'année 2021 au montant de 89 455,00\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

201222

DÉMARCHE D'ANNEXION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE ET DE LA PAROISSE DE LA DURANTAYE
MANDAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et la Paroisse de La Durantaye souhaitent régulariser leurs limites territoriales respectives dans le secteur du rang de l'Hêtrière ;

CONSIDÉRANT que le processus recommandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est celui d'une annexion ;

CONSIDÉRANT que différents documents sont à déposer et le recours à des expertises externes est nécessaire dans ce type de dossier.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil mandate la direction générale afin de procéder au processus d'annexion entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et la Paroisse de La Durantaye.
2. Le conseil autorise la direction générale à mandater tous les professionnels dont les services seront requis, notamment un arpenteur-géomètre, pour donner suite à la présente décision et, le cas échéant, à représenter les intérêts de la Municipalité dans toutes procédures émanant des présentes.

Adopté unanimement

201223

TRANSFERT DE FONDS
SUBVENTION PARC RIVERAIN VERS CRÉATION RÉSERVE PARC RIVERAIN

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 14 000\$, provenant de Subvention Parc riverain vers la Réserve Parc riverain.

Adopté unanimement

201224

TRANSFERT DE FONDS
CESSION DE TERRAIN VERS LA RÉSERVE DÉVELOPPEMENT 279

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 57 107,00\$, provenant de Cession de terrain vers la Réserve Développement 279.

Adopté unanimement

- 201225 TRANSFERT DE FONDS
SURPLUS NON AFFECTÉ VERS FONDS DE ROULEMENT
- Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 2 047,00\$, provenant de Surplus non affecté vers le Fonds de roulement.
- Adopté unanimement
-
- 201226 TRANSFERT DE FONDS
RÉSERVE EAU POTABLE VERS RACHAT D'OBLIGATIONS ET BILLETS
- Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 185 561,00\$, provenant de Réserve eau potable vers Rachat d'obligations et billets.
- Adopté unanimement
-
- 201227 TRANSFERT DE FONDS
REDEVANCES ÉOLIENNES VERS RÉSERVE FONDS ÉOLIEN
- Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyée par Alexandre Morin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 2 227,44\$, provenant de Redevances éoliennes vers Réserve Redevances éoliennes.
- Adopté unanimement
-
- 201228 ACCEPTATION DE VENTE
LOTS 6 037 592 et 6 037 593 (DÉVELOPPEMENT 279)
- Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
1. Le conseil accepte de vendre les lots 6 037 592 et 6 037 593 à M. Alexandre Gagnon et M. Samuel Gagnon, suivant la promesse d'achat à intervenir avec la Municipalité.

2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

201229

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LOT 2 819 631

CONSIDÉRANT que le demandeur, Ferme Giresim, est propriétaire du 7191, rang de l'Hêtrière Est ;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite agrandir un bâtiment d'élevage de 35 mètres carrés et ce, à 10,5 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT que le demandeur demande une dérogation mineure concernant l'article 21 du règlement de lotissement no 05-161, qui fixe les marges de recul par zones ;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 21 du règlement de zonage, les marges de recul sont spécifiées à la grille des spécifications. Actuellement, le lot 2 819 861 se localise dans la zone 113-A et les marges de recul minimales à respecter sont les suivantes :

- avant: 12 m
- arrière : 2 m
- latérale : 2 m

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment serait construit à la place des silos à grain actuels et que la distance de la ligne avant sera alors amoindri ;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande de dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur.

CONSIDÉRANT la résolution 201011 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accorde la demande de dérogation mineure au demandeur, Ferme Giresim, propriétaire du 7191, rang de l'Hêtrière Est, à l'article 21 du règlement de zonage no 05-161, afin lui permettre l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage de 35 mètres carrés et ce, à 10,5 mètres de la ligne avant, au lieu des 12 mètres prévus au règlement.

Adopté unanimement

201230

TRAVAUX PUBLICS
ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DES CHEMINS
D'HIVER

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Sébastien Carrier à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2020 - 2021.

Adopté unanimement

201231 TECHNICIENNE COMPTABLE AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION
CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison du départ à la retraite prochaine de la personne en poste au titre de technicienne comptable ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affichée du 6 au 21 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de Mme Cinthia Gagnon au poste de technicienne comptable.
2. Elle sera rémunérée suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur.
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

201232 REDEVANCE CARRIÈRES ET SABLIÈRES
MRC DE BELLECHASSE

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise l'affectation au fonds général des revenus de carrières et sablières pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 au montant de 1 893,52\$.

Adopté unanimement

201233 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIAUX

ATTENDU que la municipalité a adopté une politique de reconnaissance envers ses employés.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire féliciter et remercier les personnes suivantes pour leur travail, leur dévouement et leur contribution à l'essor de la municipalité.

2020

Pierre Labbé	Pompier volontaire	40 ans de service
Claude Labrie	Pompier volontaire	40 ans de service
Pierre Toussaint	Pompier volontaire	35 ans de service

Adopté unanimement

201234

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES
RENOUVELLEMENT

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil accepte le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à Tourisme Chaudière-Appalaches au coût de 571,89 \$ pour l'année 2021.

Adopté unanimement

201235

FONDATION DESJARDINS
DON

CONSIDRÉANT que la Fondation Desjardins met à la disposition du service Incendie du mobilier de bureau afin de renouveler ces équipements à la caserne ;

CONSIDÉRANT qu'en retour, la Fondation Desjardins demande que soit versé un don en compensation de leur propre contribution.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil accepte de verser un montant de 100\$ à la Fondation Desjardins et autorise la direction générale à signer la Convention de vente de mobilier pour remise en Dons à la Fondation Desjardins.

Adopté unanimement

201236

FÉLICITATIONS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à tous les membre du comité Famille et aîné(e)s pour leur temps et leur travail dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action Famille aîné(e)s 2021 – 2024.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

201239

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 23.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-François Comeau

Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
décembre
2020

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 10 décembre 2020, à 20 h 00, par voie de visioconférence.

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Martin Lacasse, maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence: M. Jean-François Comeau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Gagnon, directeur des Travaux publics et des ressources techniques et M. Christian Proulx, rédacteur en chef du journal Au fil de La Boyer.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte.

201240

ACCEPTATION DE LA PROCÉDURE À HUIT CLOS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer directement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour également protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté unanimement

201241

SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL DU SECTEUR 279

OCTROI DE MANDAT

CONSIDRÉANT QUE la Municipalité souhaite planifier la poursuite du développement résidentiel et commercial en périphérie du secteur déjà aménagé dans le secteur de la 279 ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cet objectif, la Municipalité doit faire appel à des services professionnels pour l'accompagner dans cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est doté d'un *Règlement sur la gestion contractuelle* (2018-313) qui prévoit des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 C.M., et qui prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel de prix auprès de firmes de génies conseils ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du prix, des compétences et de la compréhension du mandat a été pris en compte en vue du choix de l'octroi de mandat.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le mandat de services professionnels pour l'aménagement et le développement résidentiel et commercial du secteur 279 à Stantec inc. selon les taux fixés en Annexe A, pour un montant total estimé de 80 396,27\$, avec taxes.

Adopté unanimement

201242

PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) - VOLET 1
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) est entré en vigueur le 14 août 2014 et est venu remplacer le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES) ;

CONSIDÉRANT QUE le RPEP vise, notamment, à mieux protéger les sources d'eau potable et à renforcer la protection des sources d'eau potable du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 du RPEP oblige les responsables des sources d'eau potable de catégorie 1, soit ceux qui alimentent plus de 500 personnes, à transmettre au ministre, tous les 5 ans, un rapport d'analyse de vulnérabilité signé par un professionnel. Afin de respecter les exigences réglementaires, un premier rapport d'analyse de vulnérabilité doit donc être réalisé et transmis au *ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* ceci au plus tard le 1er avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* (PPASEP) volet 1 offre un soutien financier aux municipalités qui désirent réaliser leur premier rapport d'analyse ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Akifer a déposé une proposition de travail en vue de réaliser l'analyse de la vulnérabilité incluant la révision des aires des ouvrages de captage de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la direction générale à déposer une demande de soutien financier au *ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* (PPASEP) - Volet 1 et de respecter les modalités du programme.
2. QUE monsieur Jean-Francois Comeau, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.
3. Le conseil octroie le mandat de services professionnels pour la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité, incluant la révision des aires des ouvrages de captage, à Groupe Akifer inc. pour un montant de 27 610,00\$, avant les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation de la demande de soutien financier par le *ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques*.

Adopté unanimement

201243 TRANSFERT DE FONDS
SURPLUS NON AFFECTÉ VERS PROJETS IMMOBILISATIONS
ACHAT DE VÉHICULES TRANSPORT

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 41 990\$, provenant de Surplus non affecté vers Projets immobilisations Achat de véhicules transport.

Adopté unanimement

201244 TRANSFERT DE FONDS
SURPLUS NON AFFECTÉ VERS PROJETS IMMOBILISATIONS
ACHAT MACHINERIE, OUTILS ET ÉQUIPEMENT

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 16 084\$, provenant de Surplus non affecté vers Projets immobilisations Achat machinerie, outils et équipement.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

201247 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 20 h 13.

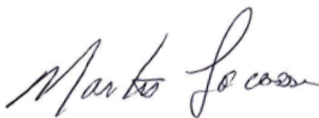
Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-François Comeau

Le maire



Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
décembre
2020

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 17 décembre 2020, à 20 h00, par voie de visioconférence.

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Martin Lacasse, maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence: M. Jean-François Comeau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Gagnon, directeur des Travaux publics et des ressources techniques et M. Christian Proulx, rédacteur en chef du journal Au fil de La Boyer.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte.

201248

ACCEPTATION DE LA PROCÉDURE À HUIT CLOS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer directement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour également protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté unanimement

191249 AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l’avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

191250 ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l’ordre du jour est intégral à celui remis sur l’avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l’ordre du jour sont les suivants :

- 1. Acceptation de la procédure à huit clos de la séance extraordinaire du conseil municipal
- 2. Avis de convocation
- 3. Ordre du jour
- 4. Adoption du Budget 2021
- 5. Adoption du Programme triennal d’immobilisations 2022 - 2024
- 6. Période de questions
- 7. Clôture

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

Le conseil entérine l’ordre du jour de la séance extraordinaire.

191251 BUDGET 2021

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le Budget 2021 se lit comme suit :

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021
Revenus	
Taxes	3 243 425 \$
Paiements tenant lieu de taxes	83 950 \$
Services rendus	389 675 \$
Imposition de droits	80 000 \$
Amendes et pénalités	5 800 \$
Intérêts	12 100 \$

Autres revenus	10 000 \$
Transferts	183 374 \$
TOTAL REVENUS	4 008 324 \$
Dépenses	
Administration Générale	808 813 \$
Sécurité publique	584 222 \$
Transport	1 121 211 \$
Hygiène du milieu	1 040 313 \$
Santé / Bien-être	17 600 \$
Aménagement / Urb.	122 063 \$
Loisirs / Culture	873 246 \$
Frais de financement	100 683 \$
TOTAL DÉPENSES	4 668 151 \$
Conciliation fiscales	
Immobilisations	-791 909 \$
Financement	152 082 \$
Création (utilisation) réserve	-20 000 \$
TOTAL CONCILIATION FISCALES	-659 827 \$
Surplus / déficit fonctionnement	0 \$

IMMOBILISATIONS	BUDGET 2021
Revenus	
Taxes	-45 000 \$
Transfert / Entente /Partage	-2 101 318 \$
Autres revenus	-53 891 \$
TOTAL REVENUS	-2 200 209 \$
Dépenses	
Administration générale	75 000 \$
Sécurité publique	507 000 \$
Transport	2 015 267 \$
Hygiène du milieu	1 551 500 \$
Santé / Bien-être	0 \$
Aménagement / Urbanisme	0 \$
Loisirs / Culture	1 372 373 \$
TOTAL DÉPENSES	5 521 140 \$
Conciliation fiscales	
Propriétés / Participations	0 \$
Financement	- 2 937 710 \$

Affectations	-383 221 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	-3 320 931 \$
Surplus / déficit immobilisations	0\$

Adopté unanimement

191252 PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par François Audet
 appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 au montant de 12 250 000 \$.

Prévisions des dépenses	
2022	450 000\$
2023	1 500 000\$
2024	10 300 000\$

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

191255 CLÔTURE

Il est proposé par François Audet
 appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

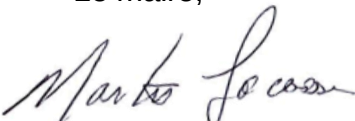
1. La présente réunion est close à 20h37.

Adopté unanimement

Le directeur général,


Jean-François Comeau

Le maire,


Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
